



## Le rémunération du gardien

Par **nestor3**, le **22/02/2014** à **17:30**

bonjour a tous

je viens d'apprendre que le conseil syndical avait décidé de donner au gardien une somme de une somme fixe par mois pour ses déplacements occasionnels pour la copropriete. est ce normal de la part du conseil syndical.

je pense que c'est a l'assemblée générale de décider .

salutations et merci d'avance pour vos réponses

nestor

Par **pieton78**, le **09/03/2014** à **18:45**

Bonjour,

La rémunération des gardiens est très encadrée, même le syndic et l'A-G ne peuvent pas décider une telle disposition. Alors le conseil syndical... c'est une plaisanterie, le gardien n'est pas du tout placé sous l'autorité du C-S qui n'a même pas d'instruction à lui donner.